



Infos Touquin

N°80

mai 2019



Chères Touquinoises et chers Touquinois

Comme chaque année, ce numéro de votre Infos Touquin sera essentiellement consacré au budget de notre commune. Vous trouverez dans les pages suivantes le détail de ce qui a été réalisé l'année dernière et le budget prévisionnel de 2019.

Grâce à une gestion rigoureuse de nos investissements et à des dépenses contrôlées, nous clôturons, une nouvelle fois, notre budget de fonctionnement avec un excédent qui, en 2018, a été de 318 947 €. Cette somme sera réinvestie dans un ensemble de travaux et d'aménagements que nous allons réaliser pour le bien de notre commune et de ses habitants. Notre préoccupation constante étant de maîtriser notre fiscalité communale, j'ai le plaisir de vous annoncer que, cette année encore, les taux des taxes locales n'augmenteront pas.

Vous trouverez également dans les pages suivantes une note de présentation de notre budget prévisionnel pour 2019, notamment les grands travaux que nous allons démarrer avec le Syndicat des Eaux afin d'étendre notre défense incendie dans les rues de Malvoisine, de Villarceaux et du Buisson.

Ces travaux, indispensables pour la sécurité des résidentes et résidents, vont s'étendre sur 2 ans et vont nécessiter le remplacement des canalisations existantes et l'installation de bouches d'incendie ainsi que la réfection de la voirie, inhérente à ce type de travaux. Nous allons également travailler avec le Département pour assurer une meilleure sécurité dans la rue de Malvoisine qui, je le rappelle, est une départementale. En effet, nous avons présenté un projet d'aménagement au Département afin de réduire la vitesse des automobilistes. Ce projet n'ayant pas été retenu, nous allons travailler à nouveau pour tenter de résoudre ce problème et d'assurer la sécurité des piétons.

Comme je vous l'avais indiqué dans un précédent numéro d'Infos Touquin les études concernant le déploiement de la fibre optique sont en cours. Le syndicat qui en est chargé va procéder à un recensement des Touquinois à partir des boîtes à lettres. Afin qu'aucune habitation ne soit oubliée je vous invite à vous assurer que votre nom est bien indiqué sur la vôtre et que le numéro de rue est également présent. Ceci permettra non seulement ce relevé mais également aux différents facteurs d'assurer une distribution du courrier et des colis plus efficace, et aux services de secours de trouver plus rapidement les adresses auxquelles ils doivent intervenir.

Comme certaines et certains d'entre vous ont pu le constater nous avons, en partenariat avec l'association Aquibrie, réalisé un test de végétalisation de certaines allées du cimetière afin de limiter la pousse des mauvaises herbes. Un point sera fait à l'automne et, en fonction des résultats, nous pourrions peut-être déployer cette action sur d'autres allées.

Je terminerai par deux événements qui se dérouleront au mois de juin, auxquels, je l'espère, vous serez nombreux à participer.

Le premier est notre traditionnelle brocante qui aura lieu le dimanche 9 juin. Vous pouvez dès à présent retenir vos emplacements auprès du secrétariat de la mairie.

Le second se déroulera sur deux jours, les 15 et 16 juin. Le samedi 15 juin, à 11 heures, aura lieu l'inauguration du centre archéologique et patrimonial de TOUQUIN pour laquelle nous aurons **le plaisir d'accueillir notre ministre de la Culture, Franck RIESTER**. Toujours le 15 juin, à 14 heures, au musée, vous pourrez assister à une conférence de Damien GLAD, du CNRS. Et, du samedi au dimanche, de 9 h 30 à 17 h 30, l'association Herculiani proposera de nombreuses animations dans le cadre d'une immersion et d'une formation aux techniques de combat de l'armée romaine du IV^{ème} siècle.

Votre Maire
Sophie Chevrinais



LA CRÉATION DE L'AGGLOMÉRATION OFFRE DE NOUVELLES MARGES DE MANŒUVRE

La fusion des deux précédentes intercommunalités a permis d'optimiser le fonctionnement des services et de réaliser des économies d'échelle, à hauteur de 200 000 € par an grâce à la mutualisation des personnels entre l'intercommunalité et les deux villes principales, Coulommiers et La Ferté-sous-Jouarre. Dans le même temps, le passage en communauté d'agglomération a permis de percevoir 1.7 millions € supplémentaires de la part de l'Etat en 2018. La fusion réalisée en 2018 permet de maintenir le même niveau de dotations pour 2019, alors qu'elles vont baisser pour de nombreuses intercommunalités. Cette gestion saine des finances permet à la communauté d'agglomération d'investir massivement dans de nouveaux projets pour le territoire, sans augmenter les impôts intercommunaux. Comme l'illustre le graphique ci-dessous (budget 2018), l'assainissement, l'eau potable et le développement économique sont les domaines dans lesquels la communauté d'agglomération investit le plus aujourd'hui. En 2019 et dans les années à venir, l'intercommunalité mettra en œuvre des actions dans un champ plus large de compétences : santé, transports, tourisme, équipements sportifs, enfance...

Assainissement
(hors remboursement
en capital d'emprunt
de 600 000€)
37,18%

Eau
(réseaux, puits de captage)
6,16%

Tourisme
4,03%

**Développement
économique**
21,38%

Services généraux
10,11%

**Ecole de musique
Cinéma**
0,27%

Salle de sports, stade, piscine
5,37%

ALSH-Petite enfance
4,98%

Santé
5,21%

Gens du voyage
1,29%

**Aménagement
numérique**
1,01%

**Aménagement
service urbain
et environnement**
3,01%

PAS DE HAUSSE D'IMPÔTS :

ZOOM SUR

L'EX PAYS FERTOIS

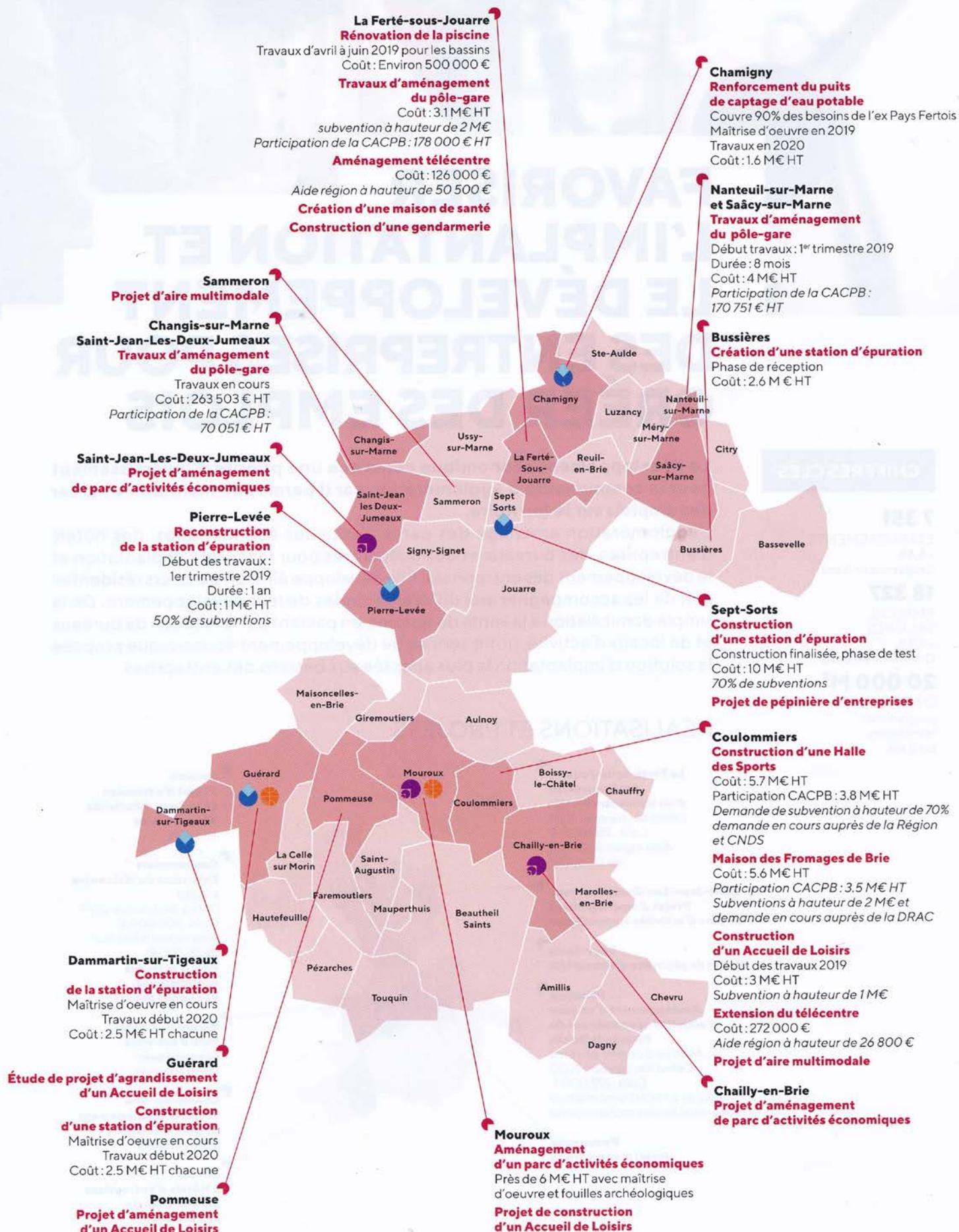
En 2018, dans les communes de l'ex Pays Fertois, le taux du Département a été intégré à celui de l'agglomération et non plus à celui des communes. C'est pourquoi, sur votre feuille d'imposition 2018, le taux de l'intercommunalité était plus haut et celui de la commune plus bas par rapport à 2017. Au final, cette modification n'a pas entraîné de hausse d'impôts, sauf si la commune a décidé de voter un taux différent que celui indiqué par les services fiscaux. Pour les communes de l'ex Pays de Coulommiers, le taux du Département était déjà intégré à celui de l'intercommunalité.



CARTE DES PROJETS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT



NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE DE TOUQUIN

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

À TOUQUIN, le budget 2019 a été voté le 5 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en ne contractant pas d'emprunt cette année ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en réalisant travaux (voirie, bâtiments, éclairage public...) et achats importants.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dans les différents syndicats (dont les écoles) et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une collectivité :

- Les impôts locaux (pour TOUQUIN, montant total 2018 : 310 321 € et prévisions 2019 : 324 295 €) ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*ex. location de la salle des fêtes, location de logements...*).

b) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement à TOUQUIN en 2019

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	215 438 €	Excédent brut reporté	0 €
Dépenses de personnel	227 450 €	Recettes des services	42 480 €
Autres dépenses de gestion courante	218 800 €	Impôts et taxes Compensations (Etat - communauté d'agglomération)	324 295 € 149 000 €
Dépenses financières	19 139 €	Dotations et participations	256 754 €
Dépenses exceptionnelles	60 €	Autres recettes de gestion courante	30 000 €
Autres dépenses FNGIR	83 148 €	Recettes exceptionnelles	18 500 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	764 035 €	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 235 €	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	54 759 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	821 029 €	Total général	821 029 €

NB : l'excédent dégagé en fonctionnement en 2018 est versé intégralement en section d'investissement (318 947 €).

c) La fiscalité

Le conseil municipal a décidé, pour la troisième année consécutive, de ne pas augmenter le taux des taxes locales ; les taux des impôts locaux pour 2019 sont donc les suivants :

Taxe d'habitation	10,18 %
Taxe foncière sur le bâti	15,46 %
Taxe foncière sur le non bâti	50,33 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 324 295 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 256 754 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ... Le budget d'investissement de la commune regroupe :

► en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

► en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement à TOUQUIN en 2019

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	304 801 €	Virement de la section de fonctionnement Couverture du déficit -(Excédent fonctionnement 2018)	54 759 € 318 947 €
Remboursement d'emprunts	93 745€	FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA sur les travaux effectués l'année dernière)	58 000 €
Travaux de bâtiments Restes à réaliser 2018	21 977 €	Mise en réserves	
Travaux de voirie	192 423 €	Cessions d'immobilisations (revente foncier)	440 000 €
Autres dépenses Ordinateur Cuisine du pavillon de la résidence, propriété de la commune, etc	7 622 €	Taxe aménagement	15 000 €
Achat terrains et maison	258 000 €	Subventions (électrification - SDESM)	48 816 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
SDESM Eclairage public Restes à réaliser 2018	59 189 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	2 235 €
Total général	937 757 €	Total général	937 757 €

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants : (à préciser)

- Achat et revente de 2 terrains bâtis et de 2 terrains à bâtir
- Travaux de réhabilitation de la voirie quartier Angèle Mercier – rue du Merisier Noir – rue de Provins

d) Les subventions d'investissements - restes à réaliser 2018 - du SDESM (Electrification) : 48 816 €

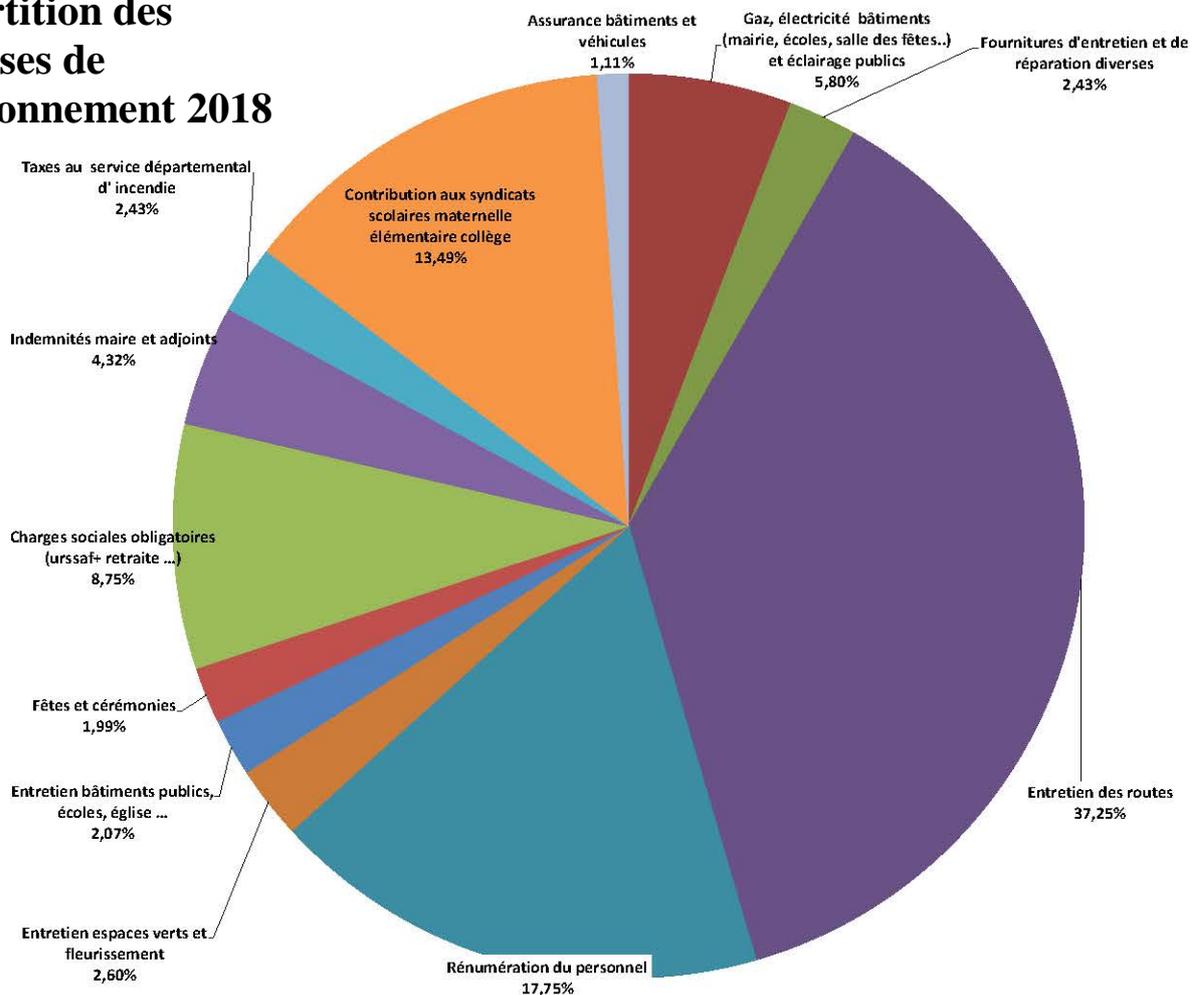
Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Touquin le 22/04/2019

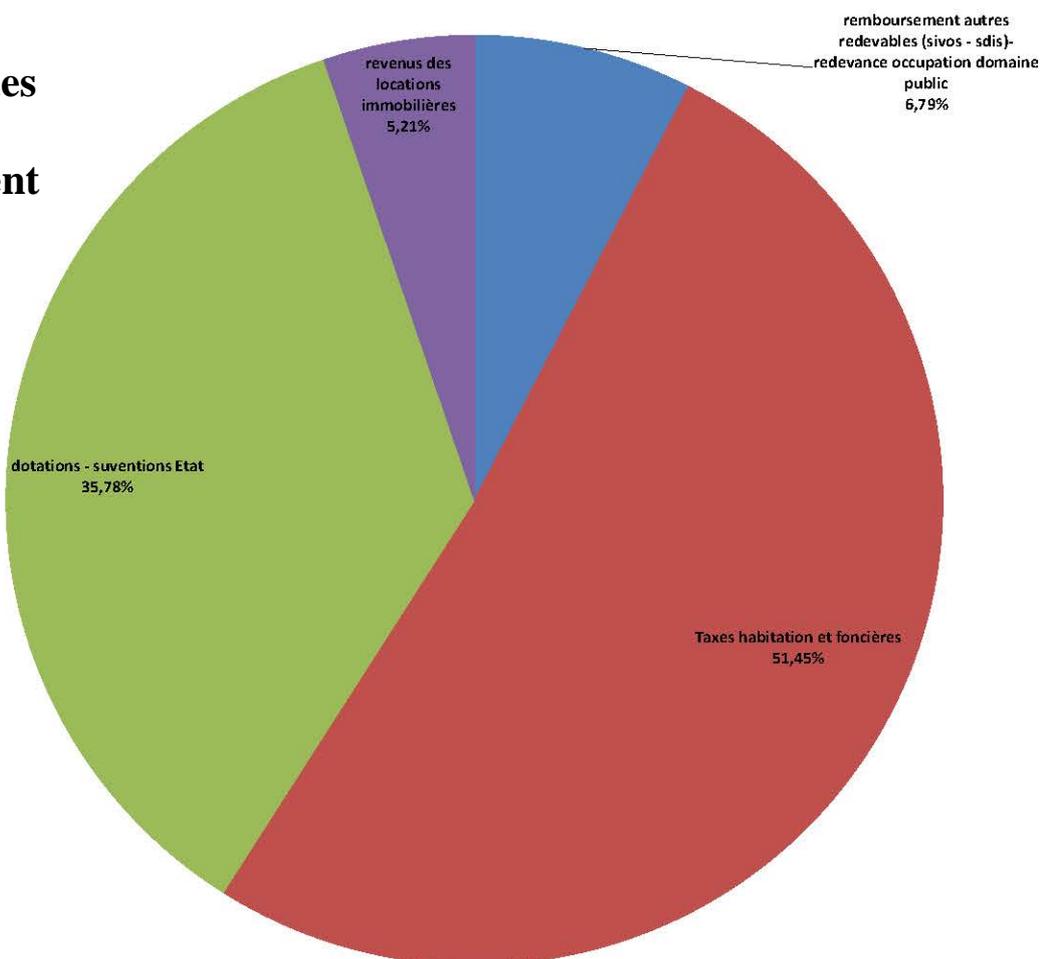
Le Maire,

Sophie CHEVRINAIS

Répartition des dépenses de fonctionnement 2018

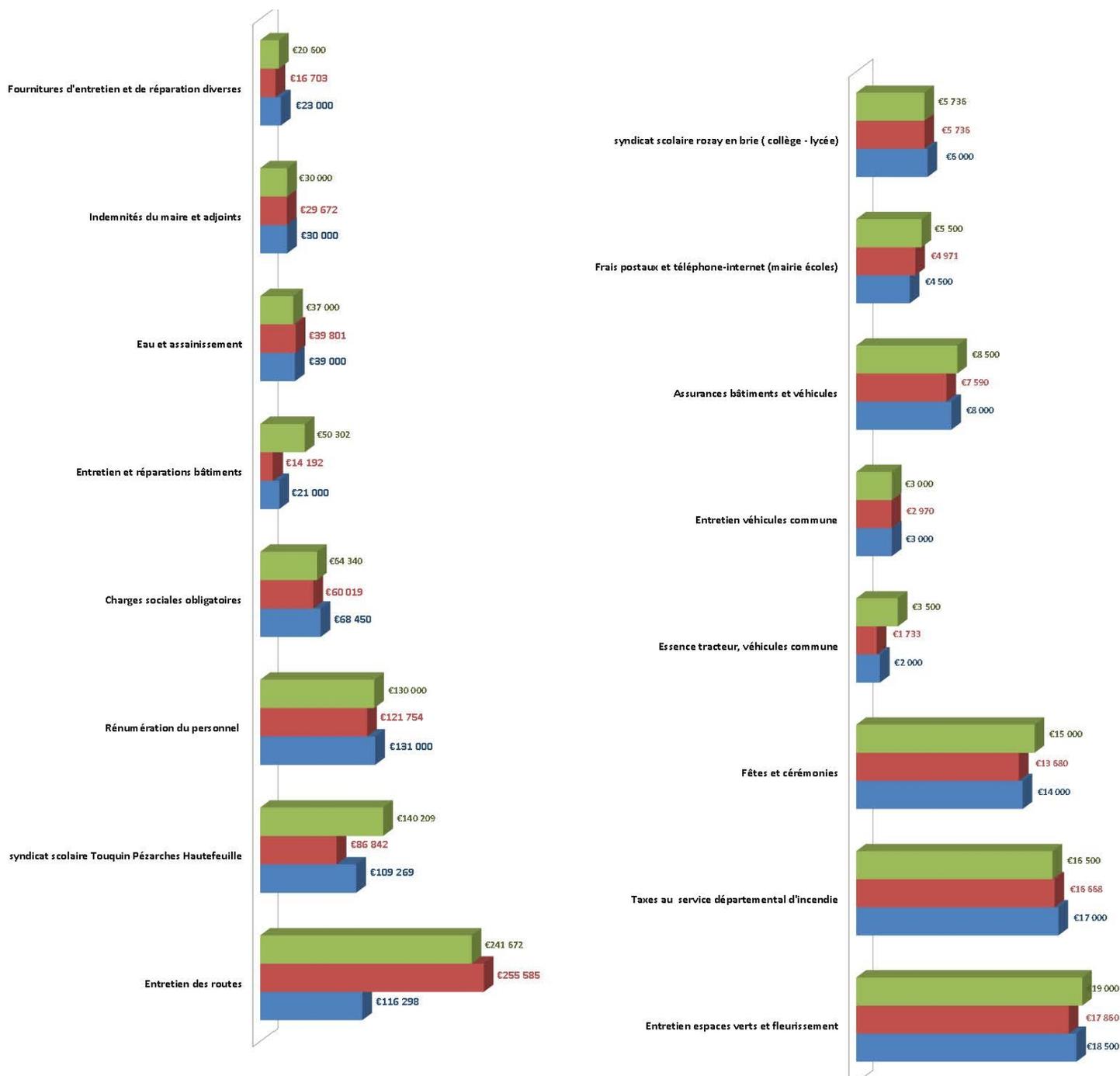


Répartition des recettes de fonctionnement 2018



Dépenses prévues, réalisées en 2018 et prévues en 2019

■ prévues 2018 ■ Réalisées 2018 ■ prévues 2019



Le revenu des locations immobilières

En 2017 le revenu des locations immobilières représentait un peu plus de 2 % du total des recettes de la commune (Il s'agit du montant des loyers payés par les locataires d'appartements lui appartenant). En 2019, il atteint 5%. En effet, l'un des objectifs de la commune a été d'augmenter ce pourcentage car il s'agit de ressources pérennes qui permettent – sans faire appel à l'impôt – d'améliorer sa situation financière.

C'est dans cette intention que des travaux ont été effectués pour mettre en location un appartement dans les locaux de l'ancienne société DARCHE-GROS, 12 rue du Commerce, achetés par la Mairie. La commune a également décidé de conserver une parcelle du lotissement « Les jardins de TOUQUIN » sur laquelle une maison est actuellement en construction et sera prochainement proposée à la location. Il est également prévu de réaliser des travaux dans « la petite mairie », 6 place de la Mairie, pour y aménager deux appartements. Dans les années à venir, la part des locations immobilières dans les recettes devrait donc encore augmenter.

Une nouvelle ligne de bus entre PÉZARCHES et la gare de MARLES

Une nouvelle ligne de bus pour relier matin et soir la station de covoiturage de PÉZARCHES à la gare de MARLES (ligne 33) vient d'être mise en place. Vous trouverez ci-dessous les horaires et les arrêts prévus.

RESEAU SOL'R

Applicable au **02/01/2019**

Fiche Horaires

33 LUMIGNY > MARLES EN BRIE SNCF



JOURS DE FONCTIONNEMENT		L à V	L à V	
PERIODE DE FONCTIONNEMENT		A	A	
N° DE NAVETTE		01	02	
PEZARCHES	Station de covoiturage	06:28	07:08	
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Rigny	06:30	07:10	
	Ormeaux Ecole	06:32	07:12	
	Nesles Ecole	06:35	07:15	
	Nesles Château d'eau	06:36	07:16	
	Champlet	06:39	07:19	
	Lumigny Stade	06:40	07:20	
	Lumigny Eglise	06:41	07:21	
	MARLES-EN-BRIE	Square du Marchais	06:45	07:25
		Mairie	06:47	07:27
		Caron	06:48	07:28
	Gare SNCF	06:50c	07:30c	
<i>Correspondances Marles Gares SNCF à destination de Paris</i>		07:08	07:38	

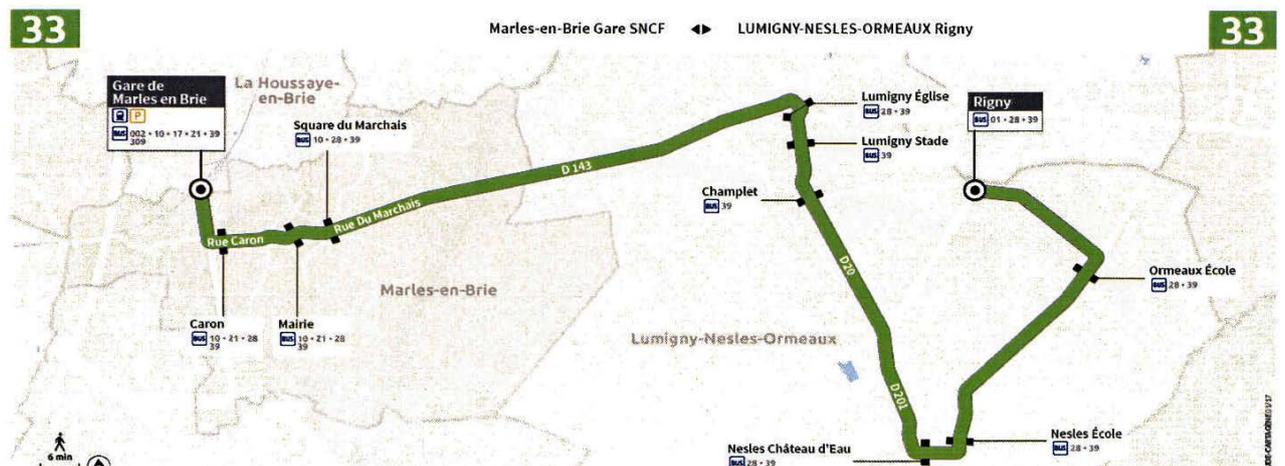


NOTES :

Jours de fonctionnement :
L à V : Lundi à Vendredi

Périodes de fonctionnement :
A : Toute l'année

Informations complémentaires :
La ligne 33 ne fonctionne pas les jours fériés.
C : Correspondance



33 MARLES EN BRIE SNCF > LUMIGNY



JOURS DE FONCTIONNEMENT		L à V	L à V	L à V
PERIODE DE FONCTIONNEMENT		A	A	A
N° DE NAVETTE		09	10	11
<i>Correspondances Train Marles Gares SNCF en provenance de Paris</i>		17:37	18:05	19:07
MARLES-EN-BRIE	Gare SNCF	17:42 c	18:10 c	19:10 c
	Caron	17:43	18:11	19:11
	Mairie	17:44	18:12	19:12
	Square du Marchais	17:45	18:13	19:13
	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Lumigny Eglise	17:50	18:18
	Lumigny Stade	17:51	18:19	19:19
	Champlet	17:52	18:20	19:20
	Nesles Château d'eau		18:25	19:25
	Nesles Ecole		18:26	19:26
	Ormeaux Ecole		18:28	19:28
	Rigny		18:30	19:30
PEZARCHES	Station de covoiturage		18:32	19:32



NOTES :

Jours de fonctionnement :
L à V : Lundi à Vendredi

Périodes de fonctionnement :
A : Toute l'année

Informations complémentaires :
La ligne 33 ne fonctionne pas les jours fériés.
C : Correspondance

Un nouveau gymnase pour le collège des Remparts à ROZAY-EN-BRIE

Tous les adolescents de TOUQUIN qui fréquentent le collège des Remparts à ROZAY-EN-BRIE savent combien il leur est difficile de pratiquer un sport dans de bonnes conditions au gymnase de l'établissement, qui date du début des années 1960, en raison de sa vétusté. Depuis plusieurs années déjà son remplacement est réclamé par les enseignants qui souffrent autant que leurs élèves de cette situation. Eh bien, on peut maintenant dire qu'après plusieurs mois de réflexion, le projet de construction d'un nouveau gymnase, à l'emplacement de l'ancien, est bien engagé.

Il est piloté par le SMIVOS (Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Scolaire du secteur de ROZAY-EN-BRIE), qui assure les conditions matérielles de la pratique du sport par les collégiens dans les gymnases de FONTENAY-TRESIGNY (collège Mallarmé) et ROZAY-EN-BRIE (collège des Remparts) ainsi que par les lycéens de cette dernière commune (lycée La Tour-des-Dames).

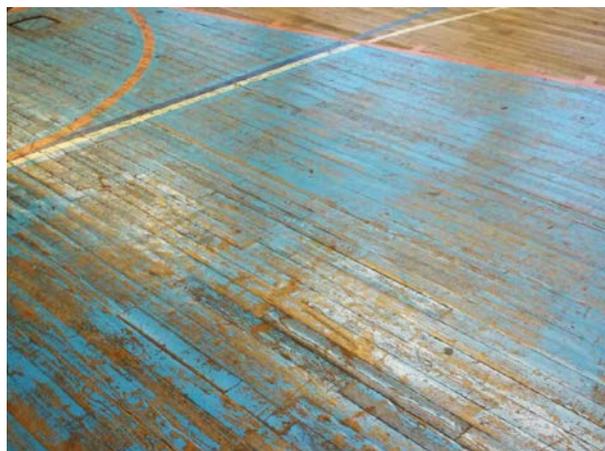
Le SMIVOS regroupe 17 communes (11 faisant partie de la communauté du Val Briard qui a obtenu la compétence et qui se substitue à elles au sein du conseil d'administration du syndicat, et 6 communes indépendantes dont TOUQUIN). Son financement est assuré par les communes qui en font partie directement et par la communauté du Val Briard selon une clé de répartition qui tient compte de la population et du nombre d'élèves fréquentant l'établissement (avec un calcul particulier pour ROZAY dont les associations utilisent également le gymnase). C'est le SMIVOS qui prendra en charge le montant des travaux de démolition de l'ancien et de construction du nouveau. Celui-ci, contrairement au précédent, sera donc la propriété du syndicat.

Dans sa réunion du 4 février, le conseil d'administration du SMIVOS a voté l'adoption de nouveaux statuts pour le syndicat (rendus nécessaires par cette construction) et a autorisé son président à lancer le projet (en choisissant un assistant à la maîtrise d'ouvrage chargé de réaliser un avant-projet détaillé, en sollicitant les subventions et en commençant à négocier le taux d'intérêt de l'emprunt qui sera nécessaire). L'étape suivante était le vote, par la communauté du Val Briard et par les 6 communes indépendantes, des nouveaux statuts. Le Conseil municipal de TOUQUIN, conscient de l'état de vétusté de l'actuel gymnase et soucieux de permettre aux collégiens de pratiquer le sport dans les meilleures conditions, les a approuvés à l'unanimité dans sa séance du 8 mars.

Dans l'état actuel des études (encore susceptible de modifications), le montant total du projet (achat du terrain à la commune de ROZAY, études, travaux de démolition de l'ancien gymnase et de construction du nouveau) est estimé à environ 3 948 000 euros TTC. De ce montant, il faudra déduire la réserve constituée par le SMIVOS en prévision de cette construction (159 000 euros) et la récupération d'une partie de la TVA (environ 563 000 euros) ainsi que plusieurs subventions : une première accordée par le conseil général (50 % d'un montant plafonné à 1 200 000 euros, soit 600 000 euros) et, éventuellement - l'accord définitif reste à obtenir -, une seconde au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), d'un montant de 800 000 euros. Il resterait donc 1 826 000 euros à financer (soit environ 46% du montant total) au moyen d'un emprunt portant sur 15 - 20 ou 25 ans (sa durée reste à déterminer).



L'actuel gymnase du collège des Remparts à ROZAY-EN-BRIE (à gauche : l'extérieur. À droite et ci-dessous : quelques aspects de l'intérieur : les douches (qui ne sont plus utilisées car elles ne respectent plus les normes d'hygiène et de sécurité), la salle de sport, le parquet (dont l'usure rend difficile la pratique de toute activité) et l'accès aux sanitaires.



1^{er} février 2019 : le bilan annuel des pompiers du CPIA de TOUQUIN



Le 1^{er} février, les sapeurs-pompiers du CPIA (Centre de Première Intervention et d'Appui) de TOUQUIN, en présence notamment des membres de leur famille, de Sophie CHEVRINAIS, maire de la commune, de plusieurs adjoints et conseillers municipaux, ainsi que du lieutenant-colonel Laurence LAVENANT, chef du groupement Est, étaient réunis pour la présentation du bilan de l'activité du centre en 2018.

Les caporaux Fabrice BAVAROT et Christophe GENET ont d'abord reçu la notification officielle de leur nomination au grade de caporal-chef puis le sapeur de première classe Hervé DELUZE a reçu la médaille d'honneur de l'Union Départementale des Sapeurs POMPIERS, échelon or, pour 15 ans de service.

Dans son intervention, l'adjudant-chef Cyrille Duval, qui dirige le CPIA de Touquin, a indiqué que durant l'année écoulée, celui-ci a réalisé 54 interventions (soit une augmentation de 33 % par rapport à 2017). Dans le détail : 42 pour un secours d'urgence aux personnes, 5 pour la lutte contre les incendies, 4 pour des accidents de la route et 3 pour des opérations diverses (nid de guêpes, assèchement).

Pour mener à bien ces interventions, le CPIA de Touquin est aujourd'hui composé de 8 sapeurs-pompiers volontaires, 1 sous-officier chef de centre et chef d'agrès tout engin, 1 sous-officier chef d'agrès une équipe, 5 caporaux, et 2 sapeurs. A noter que le caporal MAUNOIR, benjamin qui était jusqu'à présent affecté au Centre d'Intervention de MORMANT, vient de rejoindre officiellement au 1^{er} janvier le centre de TOUQUIN.

A cet effectif de 8 sapeurs-pompiers volontaires s'ajoutent l'adjudant Sébastien LANDRY, le sergent-chef Nicolas RUELLET et le caporal Sébastien CORBALAN, qui viennent occasionnellement renforcer l'effectif de garde.

Afin de maintenir et de perfectionner leurs connaissances, les personnels du CPIA ont en 2018 totalisé 379 heures de formation, soit une moyenne de 42 heures par agent.

L'adjudant-chef Cyrille DUVAL a rappelé ensuite que les sapeurs-pompiers de Touquin ont été comme chaque année présents lors des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre et que l'événement marquant de l'année 2018 a été l'organisation de la journée portes ouvertes à l'occasion des 170 ans de la création d'un corps de sapeurs-pompiers à TOUQUIN. Lors de cette journée commémorative, les visiteurs ont pu apprécier une exposition de photos, de matériels, et de véhicules anciens ainsi que plusieurs stands. Ils ont également pu tester un ARI (appareil respiratoire isolant) qui permet de respirer dans les fumées d'incendie, s'essayer au massage cardiaque à l'atelier secourisme et enfin utiliser une lance à incendie. Ils ont aussi pu assister à une démonstration de manœuvre de secours routier et profiter d'un récital de la musique du corps départemental.

Cyrille DUVAL a conclu son bilan par les traditionnels remerciements au Service Départemental d'Incendie et de Secours, et en particulier aux différents services du Groupement Est, à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Seine et Marne, au Lieutenant TROTTIER, à la gendarmerie de ROZAY et à Sophie CHEVRINAIS pour son aide dans l'organisation de la commémoration des 170 ans du CPI. Remerciements aussi évidemment à tous les membres du CPIA, toujours disponibles et efficaces, ainsi qu'à leur famille, pour leur soutien et leur compréhension.

8 mai 2019 : 74^e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie



Sophie CHEVRINAIS, maire de la commune, les adjoints et conseillers municipaux, les pompiers du CPIA de TOUQUIN et plusieurs habitants ont célébré ce 8 mai le 74^e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie qui a mis fin à la Seconde Guerre mondiale en Europe. Ils se sont rassemblés place de la Mairie puis, précédés par une jeep d'époque, se sont rendus en cortège au Monument aux Morts devant lequel Sophie CHEVRINAIS a lu le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, et Christian CORDIER, président des sections locales des Anciens Combattants et du Souvenir français, celui de l'UFAC (« l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre »). Deux gerbes ont ensuite été déposées au pied du monument puis, après l'appel aux morts, les participants ont interprété la *Marseillaise*. Enfin, tous se sont retrouvés à la salle communale pour le verre de l'amitié.

Du nouveau pour le tri sélectif

JE TRIE DÉJÀ DANS MON BAC JAUNE

NE PAS IMBRIQUER LES DÉCHETS LES UNS DANS LES AUTRES.



Toutes les briques cartons et tous les papiers



Toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal



Toutes les bouteilles d'eau, de lait, de jus de fruits, soda...



Tous les flacons de produits de toilette, et produits de ménages vides

NOUVEAU !

Vous pouvez mettre **DANS LE BAC JAUNE** TOUS vos emballages en plastique !

PAS BESOIN DE LES LAVER !



Toutes les barquettes



Tous les pots, boîtes et polystyrène



Tous les sachets et sacs en plastique



Tous les films, blister et filet à fruit

Attention, depuis le 1^{er} mai 2019, le nombre des matériaux et emballages à déposer dans le bac jaune a augmenté (voir affiche ci-contre). L'occasion pour le COVALTRI de COULOMMIERS (Collecte et Valorisation du Tri - nouveau nom du SMICTOM) - de rappeler combien il est important de trier ses déchets : d'abord et avant tout pour contribuer à préserver la nature mais aussi, pour le contribuable, par intérêt financier : la collecte et le traitement d'une tonne d'ordures lui coûtent 340 € contre 11 € pour une tonne de déchets recyclables.

Dimanche 9 juin 2019 : la brocante de la Pentecôte

La traditionnelle brocante de la Pentecôte se tiendra le dimanche 9 juin 2019 rue du Château-d'eau et rue du Pressoir.

Les dispositions mises en place en 2011 pour les vendeurs sont maintenues.

Le règlement complet que les professionnels et les particuliers désirant participer à la brocante de la Pentecôte ainsi que les tarifs d'inscription peuvent être consultés et les formulaires d'inscription obtenus soit en mairie, soit sur le site internet de la commune (www.touquin.fr).

Pour tout renseignement : 09 71 57 87 49

Les exposants devront s'être inscrits et avoir réglé la totalité des frais de participation à la mairie de TOUQUIN **avant le 28 mai 2019**. Si un exposant renonce ensuite à participer à la brocante, son versement ne lui sera pas remboursé, **même en cas d'intempéries**. Les exposants devront retirer un carton avec leur numéro d'emplacement, soit à la mairie de TOUQUIN le samedi 8 juin 2019, de 9 heures 30 à 12 heures, soit à l'entrée de la brocante le dimanche 9 juin, à partir de 6 heures.

Un sac poubelle sera distribué le matin car les emplacements devront le soir être laissés propres et débarrassés de tout objet. Le démontage des stands est interdit avant la clôture de la manifestation. Les stands de restauration et buvettes ne sont pas autorisés.

Les emplacements des stands seront marqués au sol et numérotés. Leur attribution est laissée à l'appréciation des organisateurs qui tiendront compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions avec paiement. Les riverains seront prioritaires devant chez eux, à condition qu'ils aient procédé à une réservation. Tous les véhicules devront être dégagés de chaque stand avant 8 heures 30 puis garés dans les rues adjacentes. Si un exposant n'a pas pris possession de son emplacement à 8 heures, il sera considéré comme démissionnaire et les organisateurs disposeront de cet emplacement sans que l'exposant concerné puisse prétendre au remboursement des sommes versées.

Une opération pilote au cimetière



Dans le cadre de la protection de la nappe phréatique et de la réduction de l'utilisation des pesticides, la commune, signataire de la charte de CHAMPIGNY, s'engage dans la végétalisation et la gestion différenciée de ses espaces verts.

Ainsi, à titre expérimental, elle a souhaité enherber certaines allées du cimetière afin d'installer une couverture végétale propre et entretenue plutôt que de lutter contre les mauvaises herbes, et ainsi supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires. Cette action permettra à terme d'embellir cet espace public.

Il est bien sûr demandé à celles et ceux qui se rendent au cimetière de bien vouloir être vigilants et d'éviter pendant un certain temps les piétinements répétés.

15 et 16 juin : inauguration du centre archéologique et patrimonial de TOUQUIN

Le 15 juin à 11 heures, en présence de Frank RIESTER, ministre de la Culture, aura lieu l'inauguration du Centre archéologique et patrimonial de TOUQUIN dans le local que la commune a mis à sa disposition. A 14 h et 15 h 30 Damien GLAD, du CNRS, donnera une conférence sur le thème « TOUQUIN et le nord-est de la Gaule, à l'époque romaine tardive ». Samedi et dimanche, de 9 h 30 à 17 h 30, l'association « Les Herculiani » proposera une initiation aux techniques de combat individuelles et collectives de l'armée romaine au IV^e siècle (camp romain - démonstration de combats - vie quotidienne du légionnaire - présentation d'une baliste de siège romaine...).

INAUGURATION DU CENTRE ARCHEOLOGIQUE ET PATRIMONIAL DE TOUQUIN 15 et 16 JUIN 2019

ARCHÉO SAT77

EXPOSITION

CONFERENCE Damien GLAD Samedi 14 heures

Reconstitution historique avec LES HERCULIANI

Journées nationales de l'archéologie

ARCHÉO-SAT77 proposera une visite libre de la salle d'exposition et une présentation des résultats des recherches et des fouilles archéologiques faites par l'association, de la Préhistoire au Moyen Age.

De nombreux inédits seront présentés lors de l'exposition, en particulier une défense de mammoth ainsi qu'un sarcophage original en pierre, revenu à Touquin après 50 ans d'absence. Le site antique et la nécropole mérovingienne seront aussi présentés. Les membres de l'association commenteront la visite à la demande pendant toute la durée de l'ouverture.

1917 - 1918 : les États-Unis dans la Première Guerre mondiale (6)

Les Américains dans la région de COULOMMIERS

C'est le 11 juin 1918, alors que la ville vit depuis le 1^{er} dans l'angoisse des bombardements aériens (voir ci-contre), que, pour la première fois, le passage de soldats américains est signalé à la gare de COULOMMIERS mais c'est le 22 juin que la population les découvre véritablement et peut laisser éclater sa joie :

« La belle, la réconfortante journée ! Sous un soleil magnifique, pendant des heures et des heures, des milliers d'Américains, transportés dans d'énormes autocamions sont passés, montant par l'avenue de REBAIS, vers CHÂTEAU-THIERRY, où décidément, quelque chose se prépare. La population, massée sur les portes, leur dit sa gratitude en leur jetant des fleurs et en les acclamant inlassablement. Ces grands, beaux et fiers garçons, groupés sur chaque véhicule en grappes pittoresques, rient, chantent et saluent sans arrêt : « Boches ... Finish ! ... » Intercalés et quelquefois même mélangés avec nos chers alliés, des poilus de France – toute une division d'infanterie – accompagnent les divisions américaines. Union touchante, gage des futures revanches ! Oui, décidément, COULOMMIERS vient de vivre une journée inoubliable. » (Le Démocrate)

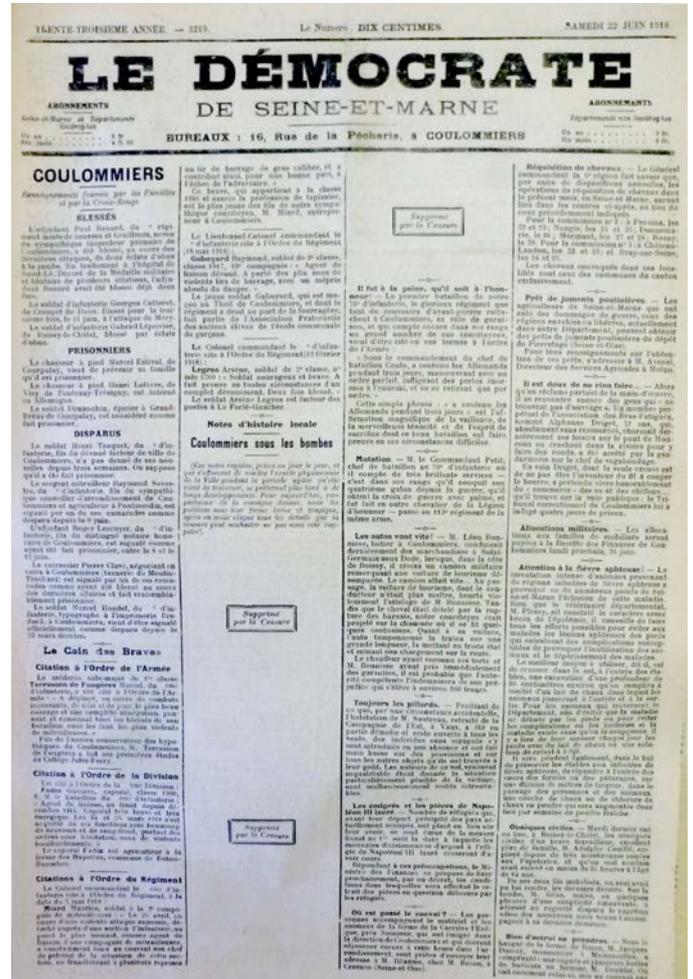
Le 28 juin, alors que les « sammies » continuent de traverser la ville, une équipe médicale américaine s'installe au château de MONTANGLAUST. Début juillet, la Municipalité lance un appel à la population pour qu'elle célèbre la fête nationale des États-Unis, appel relayé par *Le Démocrate* :

« Dans notre région de COULOMMIERS où maintenant nous côtoyons chaque jour les fils magnifiques de l'indépendance américaine, qui seront demain les glorieux artisans de l'indépendance du Monde ; dans toutes nos petites cités briardes, où nous pouvons admirer l'immense effort accompli par la grande nation-sœur des États-Unis, cet éloquent appel à l'union des cœurs sera certainement entendu. Les temps ne sont pas aux brillantes réjouissances. Mais que chacun, cherchant au fond du placard, où il dort depuis quatre ans, en sorte l'humble drapeau des 14 juillet d'avant-guerre et qu'il l'arbore fièrement à sa fenêtre, comme le vivant, le réconfortant symbole par quoi sera réalisé le rêve des peuples libres, dans une victoire sûre et prochaine. Vive l'Amérique ! » (Le Démocrate)

Le 4 juillet 1918 à COULOMMIERS

À en croire *Le Démocrate* dans son édition du 6 juillet 1918, l'appel a été effectivement entendu. Pendant quelques heures il semble que la population ait oublié la situation militaire inquiétante.

Une première tentative avortée de rendre compte des bombardements que la ville de COULOMMIERS a subis (dans les nuits des 1^{er} juin - 2 juin et 15 juillet 1918)



Le Démocrate, dans son édition du 22 juin 1918 (soit quelques jours seulement après les deux premiers bombardements), essaie de publier un article intitulé « COULOMMIERS sous les bombes ». Mais la censure veille... Elle juge qu'un tel témoignage risquerait de porter atteinte au moral de la population ! Il faudra attendre un an (juin 1919) et que la guerre soit terminée pour que le journal puisse faire le récit de ces jours tragiques des 1^{er} juin - 2 juin et 15 juillet. Dans la nuit du 1^{er} juin, la gare est bombardée par une escadrille de gothas. Situés à proximité, les docks de la Brie sont atteints par les bombes et prennent feu. On déplore deux victimes. Nouveau bombardement aérien le lendemain, 2 juin. Dans la nuit, la gare est une nouvelle fois visée mais c'est le hameau de VAUX qui est touché. Bilan : 1 mort. Le 15 juillet, la ville subit d'abord le tir de canons à longue portée (des 380) qui visent certainement la gare mais manquent leur cible. Les obus tombent sur le plateau au nord. Peu après arrive dans la même nuit une escadrille de gothas. Les bombes tombent rue Carnot et rue Gastellier en ne faisant que des dégâts matériels.

A cette date en effet, les forces allemandes se rapprochent (des combats acharnés se déroulent alors à CHÂTEAU-THIERRY), les blessés affluent dans les hôpitaux de la ville, le flot des réfugiés, comme en 1914, ne cesse de traverser COULOMMIERS, une partie importante de la population de la ville fuit vers le sud et la crainte de nouveaux bombardements des « gothas » crée une angoisse permanente (ceux qui ont eu lieu dans la nuit du 1^{er} au 2 juin et dans celle du 2 au 3 ont fait trois victimes et provoqué l'incendie des Docks de la Brie, près de la gare)... Pourtant, en ce 4 juillet 1918, l'heure semble être à la fête :

« Ce n'est sûrement pas enfreindre les lois – quelquefois un peu rigides pourtant – de notre censure locale que de laisser entendre à nos lecteurs qu'il est tout naturel qu'à l'arrière du front de CHÂTEAU-THIERRY – où les Boches sont payés pour savoir qu'il y a des Américains – il en soit également stationné un certain nombre ici. Il y en a bien à PARIS qu'on a si frénétiquement acclamés hier !... Et c'est précisément ce qui donnait à notre fête de jeudi un caractère tout spécial ! C'était pour eux l'« Indépendance Day », aussi, autant que le permettaient les nécessités du service – auxquelles ils ne se dérobaient jamais – avaient-ils pleine liberté de circuler en ville.

De gracieuses fillettes (...), accompagnées de nos toujours dévoués boy-scouts, les arrêtaient au passage pour leur offrir de minuscules bouquets, moissonnés et préparés par le Comité d'Initiative. Les « Sammies » se montrèrent très sensibles à cette petite « graciouseté ». En même temps, une délégation, composée des principales autorités civiles et militaires, puis une autre délégation du C.I.C et des Éclaireurs de France, se rendaient dans les hôpitaux, y apportaient de superbes gerbes de fleurs en l'honneur des blessés. De patriotiques paroles furent échangées et les délégués se sont retirés sous le charme vraiment irrésistible des merveilleuses installations qu'il leur avait été si gracieusement offert de visiter dans les plus minutieux détails.

À 2 heures de l'après-midi, la salle du théâtre municipal était envahie par une foule de militaires français et alliés et un assez grand nombre de Columériens invités. Il s'agissait d'un concert offert aux soldats alliés par le comité local de l'œuvre franco-américaine, le Foyer du Soldat. Le départ d'une unité pleine d'excellents éléments avait bien failli faire tout rater ! Mais au repos comme sur le front, nos « poilus » savent toujours et vivement boucher les trous. Et ce fut une délicieuse après-midi qu'ils nous firent passer. Jamais programme de concert - international d'ailleurs – ne fut peut-être plus heureusement varié.

Avec M. BARRIÈRE, nous applaudissons d'abord, en effet, l'excellent chanteur de genre, à l'organe puissant et harmonieux. Vient aussitôt un danseur, M. GALLET, d'une remarquable agilité. Puis M. MOUTON, dont le succès, dans sa seconde romance surtout, est aussi complet que possible. M. DAIZY, annoncé comme le seul représentant du beau sexe figurant au programme, est un comique grimé en possession d'un répertoire aussi varié qu'inépuisable.

Il n'a nullement « la rate attaquée », et qui, quatre fois de suite – si ce n'est cinq – revient par le « colidor » recueillir de nouveaux et interminables applaudissements. M. MAIGNAN est doué d'une fort jolie voix de ténor qui lui a permis d'interpréter brillamment la si difficile romance de FAUST : « Salut, demeure chaste et pure ».



Salut à la fraternelle Amérique - Carte postale éditée en 1917 ou 1918 pour célébrer l'entrée en guerre des Etats-Unis aux côtés des Alliés.

Son succès fut triomphal. M. KITCHIN, accompagné de son sergent, nous a fait savourer, sur son violon, les caractères particuliers de la musique américaine. Il a été, comme il le méritait, chaleureusement ovationné. Voici maintenant en scène un quatuor italien qui enlève avec un entrain endiablé deux morceaux du répertoire national. Le second surtout fut très apprécié et valut aux quatre artistes des bravos prolongés et un rappel fort sympathique. Le régisseur de la matinée, M. WANECQ, annonce l'audition de son meilleur ami. C'est lui-même qui entre en scène ; il la tient pendant vingt minutes au moins, que le public aurait bien voulu pouvoir prolonger encore. Ses imitations chorales et déclamatoires sont merveilleuses. Il dut, très aimablement d'ailleurs, répondre à quatre rappels successifs de la salle emballée, et qu'il sut plus particulièrement charmer encore par son impeccable talent de caricaturiste. Nous ne saurions manquer de féliciter le docteur R., qui avait assumé la tâche, toujours un peu ingrate de l'accompagnement, ni les deux violonistes qui complétaient le modeste orchestre ; tous trois s'en sont acquittés avec un talent très apprécié. Un joli poème de notre confrère DELVAL-DELAHAYE, directeur de la revue « Les loups », dit avec âme par Mme WANECQ, mérite une mention toute spéciale. (...) Cette matinée artistique s'est terminée par l'exécution de l'hymne national américain et de notre immortelle Marseillaise, l'un et l'autre acclamés, bissés, salués de vivats du plus pur et du plus touchant enthousiasme. »

(à suivre : fin de l'article du Démocrate sur les festivités données à COULOMMIERS le 4 juillet 1918)

LA MAIRIE VOUS INFORME

☞ **Le brûlage à l'air libre** (rappel de l'arrêté municipal du 20 avril 2010) : il est interdit depuis le 15 mai. Il ne pourra être repris – dans les conditions précisées par cet arrêté – que le 15 septembre.

☞ **Les nuisances sonores** : Nous vous rappelons qu'il est interdit, lors de fêtes de voisinage, rassemblements festifs ou autres célébrations d'événements familiaux de tirer des feux d'artifice sans une autorisation préalable demandée à la Mairie et qui ne pourra en aucun cas être accordée pour un tir au milieu des habitations.

D'autre part, les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cris, talons, chants...)
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, électroménager...)
- par un animal (abolements...)

Il s'agit de tapage nocturne lorsque ces bruits sont émis entre 22 heures et 7 heures.

Merci également d'épargner à vos voisins le bruit des tondeuses et tronçonneuses en dehors des horaires autorisés (du lundi au vendredi de 7 heures à 20 heures – les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures – les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures).

☞ **Un nom sur chaque boîte à lettres** : pour permettre le relevé préalable à la mise en place de la fibre optique sur le territoire de la commune mais aussi pour faciliter la tâche du facteur ou de la factrice et de tous ceux qui sont amenés à prendre contact avec vous par courrier (la Mairie notamment) ou à déposer un colis chez vous, **merci de penser à bien noter votre nom sur votre boîte à lettres**. Les services de secours pourront, également, gagner ainsi un temps précieux en cas d'intervention.

DATES À RETENIR

- ☞ **dimanche 9 juin** : brocante de la Pentecôte
- ☞ **samedi 15 juin à 11 heures** : inauguration du Centre Archéologique et Patrimonial de TOUQUIN
- ☞ **samedi 15 juin, à 14 h et 15 h 30** : conférence de Damien GLAD sur le thème « TOUQUIN et le nord-est de la Gaule, à l'époque romaine tardive »
- ☞ **samedi 15 et dimanche 16 juin, de 9 h 30 à 17 h 30, derrière la mairie** : reconstitution historique par l'association « Les Herculiani »
- ☞ **samedi 22 juin, de 14 à 16 heures, salle communale** : Olympiades multisports organisées par Jeunesse et Avenir
- ☞ **samedi 22 juin, à 20 heures 30, salle communale** : spectacle de danse organisé par Jeunesse et Avenir
- ☞ **samedi 22 juin, à partir de 19 heures, sur le stade** : feux de la Saint-Jean par l'Amicale des Pompiers - restauration sur place
- ☞ **samedi 6 juillet** : retraite aux flambeaux (rendez-vous heures 30, place de la Mairie), suivie du feu d'artifice sur le stade vers 23 heures

☞ **Un nouvel outil pour trouver un emploi** : la communauté d'agglomération vient de mettre en ligne un Espace Emploi, accessible depuis la page d'accueil de son site Internet :

www.coulommierspaysdebrie.fr

Cette plateforme s'adresse au grand public **et permet d'accéder à des centaines d'offres proposées sur le territoire de l'agglomération et ses alentours**.

Les demandeurs d'emploi pourront aussi créer leur propre compte, publier leur CV en ligne et être informés des nouvelles annonces mises en ligne, via un système d'alerte mail. Les recruteurs disposent également d'un accès rapide et facilité pour déposer leurs offres d'emploi.

Cette plateforme a été conçue comme un outil complémentaire aux démarches d'accompagnement déjà mises en œuvre par le Pôle Emploi, la Mission Locale et le Département. Elle permet de valoriser, au-delà de la visibilité sur les offres d'emploi du territoire, toutes les initiatives engagées en faveur du développement économique, de l'emploi, de l'orientation et de l'insertion.

En parallèle, le Département de Seine-et-Marne déploie un nouveau site, JOB 77, dont l'objectif est de faciliter la rencontre entre les demandeurs d'emploi allocataires du RSA et les recruteurs. Sur le même mode, cette plateforme dédiée aux bénéficiaires du RSA recense et géolocalise les offres d'emploi déposées par les entreprises et les profils des allocataires qui correspondent à ces offres. Rendez-vous sur www.job77.fr

☞ **Avis aux amateurs de belote et de scrabble** : le club Saint-Étienne vous invite le mardi, de 14 à 18 heures, pour jouer à la belote et le jeudi pour diverses activités : tricot, scrabble et ... échanges conviviaux. Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec la Mairie.

Informations utiles :

- POMPIERS : 18 SAMU : 15 POLICE : 17
☞ URGENCES : 112
☞ GENDARMERIE de ROZAY : 01 64 25 60 28
☞ MAIRIE de TOUQUIN :
Tél : 01 64 04 15 29
Courriel : mairie.touquin@wanadoo.fr
Site internet : www.touquin.fr
☞ SERVICE de livraison des repas à domicile :
Tél : 01 64 04 15 29
☞ PORTAGE des médicaments à domicile :
Tél : 07 82 37 07 18
☞ DOCTEUR PALTRIER : 01 64 20 12 73
☞ CENTRE DE LOISIRS DE TOUQUIN :
Tél : 06 74 24 63 78
Courriel : enfance.cepc@charlotte3c.fr
☞ SERVICE PETITE ENFANCE DE COULOMMIERS :
Tél : 01 64 75 30 90
Courriel : petite.enfance@paysdecoulommiers.fr
☞ INFIRMIÈRES de TOUQUIN : 01 64 04 10 11
☞ TAXI MADJID (conventionné organismes d'assurance maladie – agréé tiers payant toutes distances) : 06 13 62 28 72
☞ URGENCE Électricité : 09 72 67 50 77
☞ URGENCE Gaz : 0 800 47 33 33

Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

- lundi : 15 h – 17 h
- mardi : 15 h – 17 h
- mercredi : fermé
- jeudi : 9 h – 12 h et 15 h – 17 h
- vendredi : 15 h – 17 h
- samedi : 9 h – 12 h